

Infos pratiques



DÉCHÈTERIES

Tout trier simplement



Déchèterie
Cosne-Cours-sur-Loire



Déchèterie
Donzy



Déchèterie
Saint-Quentin-sur-Nohain



03 86 26 05 83 (Déchèterie)



Route d'Alligny, RD 14
58200 Cosne-Cours-sur-Loire



03 86 39 36 43



Route de Sainte-Colombe
58220 Donzy



03 86 39 06 32



RD 28
58150 Saint-Quentin-sur-Nohain



Se procurer la carte d'accès aux déchèteries

Les cartes d'accès sont délivrées gratuitement par les gardiens directement sur le site des déchèteries. Pour cela, lors de votre premier apport, merci de vous munir d'un justificatif de domicile. En cas de perte, merci de le signaler aux gardiens qui vous délivreront une nouvelle carte. Au-delà de 2 pertes la carte sera facturée 5 €.



Les heures d'ouverture

Été

1^{er} avril > 30 septembre

Hiver

1^{er} octobre > 31 mars

Cosne-Cours-sur-Loire



Lundi : 9h > 18h30
Du mardi au vendredi :
9h > 12h et 13h30 > 18h30
Samedi : 9h > 18h30

Du lundi au samedi
9h > 12h et 13h30 > 17h30

Donzy



Lundi : 13h30 > 18h30
Mardi : 9h > 12h
Mercredi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30
Vendredi : 13h30 > 18h30
Samedi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30

Lundi : 13h30 > 17h30
Mardi : 9h > 12h
Mercredi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30
Vendredi : 13h30 > 17h30
Samedi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30

Saint-Quentin-sur-Nohain



Lundi : 13h30 > 18h30
Mercredi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30
Jeudi : 13h30 > 18h30
Vendredi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30
Samedi : 9h > 12h et 13h30 > 18h30

Lundi : 13h30 > 17h30
Mercredi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30
Jeudi : 13h30 > 17h30
Vendredi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30
Samedi : 9h > 12h et 13h30 > 17h30



Déchets acceptés

Déchets verts, déchets d'équipements électriques et électroniques, gravats, bois, cartons, métaux, piles et accumulateurs, batteries, huiles de vidange, huiles de friture, pneus pour véhicules légers (*sauf Donzy*) et autres encombrants... **Attention, les ordures ménagères ne sont pas acceptées.** Seule la déchèterie de Saint-Quentin-sur-Nohain accepte les bouteilles, cartouches ou cubes de gaz pleins ou vides, et les extincteurs. Aucune déchèterie n'accepte l'amiante.



Déchets dangereux

Seules les déchèteries de Donzy et Saint-Quentin-sur-Nohain acceptent les déchets d'activité de soin. Autrement, ils sont à apporter dans les points de collecte DASTRI (*localisation sur www.dastri.fr*). Pour les médicaments non utilisés, ils peuvent être déposés dans les pharmacies.